



Charte

Musées et développement durable

(SMQ)
Société
des musées
québécois

La Société des musées québécois (SMQ) propose une charte de développement durable adaptée aux spécificités des institutions muséales. Adoptée par les membres de la SMQ présents à l'assemblée générale annuelle du 2 octobre 2012, cette charte vise à démontrer et à renforcer l'engagement des institutions muséales envers le développement durable, selon certaines orientations inhérentes à leur mission¹. Elle s'inscrit également dans la foulée de l'Agenda 21 de la culture du Québec, mis en œuvre par le ministère de la Culture et des Communications.

En 2006, le Québec s'est doté de la Loi sur le développement durable qui fait la promotion de 16 grands principes à partir desquels les différentes entités gouvernementales ont élaboré un plan d'action. La charte de la SMQ encourage la participation des institutions muséales à cet effort collectif du Québec, notamment en se concentrant sur les cinq principes qui suivent : Équité et solidarité sociales, Participation et engagement, Accès au savoir, Protection du patrimoine culturel ainsi que Production et consommation responsables. En outre, elle positionne les musées du Québec, de toutes tailles et de tous types, comme des acteurs essentiels du développement durable, tout en faisant la promotion de leurs rôles auprès des collectivités. Reconnaisant le caractère propre de chacune des institutions muséales, leurs efforts déjà accomplis ainsi que leurs responsabilités culturelles, sociales, économiques et environnementales, la SMQ les incite, par cette charte, à agir afin d'assurer un développement viable et concerté du secteur culturel québécois.

¹- Cette charte reflète la position de la SMQ à l'égard du développement durable. L'adhésion des membres à cette charte, sur une base volontaire, est un geste d'engagement significatif. Il importe de faire connaître cet engagement en le soulignant régulièrement, que ce soit dans les documents promotionnels, les campagnes médiatiques, les demandes de subventions, etc.

Crédits et remerciements

La SMQ tient à remercier le ministère du Tourisme et le ministère de la Culture et des Communications pour leur contribution financière à l'élaboration de la présente charte.

Cette charte a été réalisée par la Société des musées québécois en collaboration avec la firme Takt-etik et les membres de la table Musées et développement durable constituée de :

Martine Bernier, Planétarium de Montréal
Thérèse Drapeau, Biosphère
Alexandre Garon, Odyssée des bâtisseurs
Serge Gauthier, Musée de la nature et
des sciences de Sherbrooke
Jean-François Leclerc,
Centre d'histoire de Montréal
Aude Porcedda, Musée de la civilisation
Maria Luisa Romano,
Écomusée du fier monde

ORIENTATIONS

Considérant que les institutions muséales...

- ... sont des acteurs incontournables dans le milieu **culturel** en raison de leur rôle crucial pour la protection, la conservation, la documentation, la mise en valeur et la diffusion du patrimoine matériel et immatériel collectif, dans les domaines de l'art, de l'histoire et des sciences,
 - ... sont des acteurs importants dans le milieu **touristique**, en favorisant un accueil de qualité et le développement d'une offre culturelle authentique,
 - ... jouent un rôle **social et identitaire** important, en favorisant l'accessibilité et l'épanouissement culturel des collectivités, en stimulant l'échange interculturel et intergénérationnel, en améliorant la qualité culturelle des cadres de vie et en contribuant à l'éducation de divers publics à la préservation et à la valorisation des identités locales, régionales et nationales,
 - ... contribuent à l'**économie** en tant que générateurs d'emplois, de produits, de services et en tant qu'acteurs du tourisme culturel,
 - ... ont des impacts sur l'**environnement et le territoire** tant par leurs activités muséales, dont la conservation, que par leur implication dans la promotion des spécificités et des diversités culturelles et naturelles,
 - ... participent, grâce à leur mission et à leur importance sociale, économique et environnementale, à la **durabilité** de la culture,
- la SMQ propose** un cadre visant à renforcer l'engagement des institutions muséales envers le développement durable.

ENGAGEMENTS

Les institutions muséales qui adhèrent à la charte de la SMQ désirent...

- ... **consolider leur engagement** envers le développement durable, en menant à une étape supérieure leur réflexion et leurs pratiques en ce sens, tant au sein de leur propre institution que dans leur milieu, et ce, quel que soit leur degré d'engagement,
- ... **poser des actions concrètes** dans leurs différentes sphères d'activité, visant à minimiser leurs impacts sur l'environnement tout en maximisant leurs retombées sur la société, l'économie, la culture et le tourisme,
- ... **communiquer leurs actions** en matière de développement durable, afin de diffuser les initiatives des différentes institutions muséales et ainsi faciliter la multiplication des bonnes pratiques²,
- ... **favoriser la participation citoyenne** ainsi que le rapprochement entre la communauté et leurs parties prenantes³, en s'impliquant dans leur milieu et en suscitant des collaborations à moyen et à long terme,
- ... **définir des priorités de développement durable** et se doter de pratiques responsables dans les champs suivants :
 1. la valorisation des **ressources humaines** qui rendent possibles leurs différentes actions,
 2. la **recherche**, la **conservation** et la **gestion** des collections et des sites,
 3. l'**accueil** de divers publics, la **diffusion** et la **médiation** de savoirs, de patrimoines matériels et immatériels, tant par des expositions, des publications que par des activités d'éducation et d'action culturelle.

En adhérant à cette charte, les institutions muséales **renforcent leur engagement** envers le développement durable et se donnent des balises pour élaborer un cadre d'actions durables.

²- Pour sa part, le site Web de la SMQ regroupe dans la section des dossiers thématiques Musées et développement durable (www.smq.qc.ca/fr/professionnel/bonnes-pratiques.html) des documents et des références sur le sujet ainsi qu'une rubrique consacrée à des initiatives muséales en matière de développement durable.

³- Le lexique du vocabulaire du développement durable réalisé par l'Office québécois de la langue française définit le terme *partie prenante* ainsi : « Individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation. »